

tants du Canada risquent de ne pas pouvoir vous aider du tout.

Le personnel à l'ambassade et aux consulats du Canada peut :

- joindre, en cas d'urgence, votre famille au Canada;
- vous aider en cas d'urgence médicale;
- vous aider dans des situations critiques telles qu'une catastrophe naturelle ou un conflit civil ou militaire;
- vous indiquer des sources de renseignements sur les lois, les règlements et la culture du pays ou bien sur les visas;
- vous délivrer un nouveau passeport;
- si vous êtes arrêté, traiter avec les autorités du pays.

Les bureaux du gouvernement du Canada offrent aux voyageurs une assistance consulaire 24 heures sur 24. Vous pouvez aussi contacter le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa en composant le (613) 996-8885 (les appels à frais virés seront acceptés) ou appeler sans frais à partir de la Chine le 10800-1400125.

VIVRE EN CHINE

Le Certificat de séjour des étrangers

Les personnes qui entrent en Chine avec un visa « Z » ou « X » doivent, dans les 30 jours suivant leur arrivée, demander au ministère de la Sécurité publique (*Public Security*

Bureau) un Certificat de séjour pour étrangers. Dans certains cas, les autorités chinoises peuvent délivrer un certificat provisoire. Les étrangers qui séjournent en Chine moins d'un an reçoivent une carte de séjour temporaire. De leur côté, les détenteurs de visas d'autres catégories, notamment « F » et « L », n'ont pas besoin de se procurer un certificat de séjour. Les visiteurs étrangers âgés de 16 ans ou plus doivent avoir leur certificat de séjour ou leur passeport sur eux à tout moment, afin de pouvoir le présenter aux représentants de l'ordre si ceux-ci le leur demandent.

Le Certificat de séjour est valide pour une période d'un à cinq ans, et chaque année les résidents étrangers doivent présenter leur carte de séjour au bureau local du ministère de la Sécurité publique.

Le savoir-vivre

Le code vestimentaire

Les gens d'affaires chinois s'habillent en général assez strictement : en réunion, les hommes portent habituellement un complet, les femmes, un tailleur ou une robe. Si vous n'êtes pas sûr de la tenue à porter, il vaut mieux être trop sobre que pas assez et suivre les règles de bienséance que vous observez habituellement au Canada.